



**Procès-verbal du conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée
tenu du 17 au 19 juin 2014 à l’Hôtel Delta, à Sherbrooke,
sous la présidence de Jeff Begley**

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Femmes	60 %	49 %	59 %	51 %
Hommes	40 %	51 %	41 %	49 %

1. Mot d’ouverture

Mot d’ouverture de Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux, à 13h, ce 17 juin 2014.

2. Appel des membres du comité exécutif et du comité de négociation

La secrétaire générale, Denyse Paradis, procède à l’appel des membres du comité exécutif et du comité de négociation.

Comité exécutif

Jeff Begley	Président
Denyse Paradis	Secrétaire générale et trésorière
Nadine Lambert	Vice-présidente responsable du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires
Guy Laurion	Vice-président responsable du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers
Josée Marcotte	Vice-présidente responsable du personnel de bureau, techniciens et professionnels de l’administration
Line Beaulieu	Vice-présidente responsable des techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux
Dany Lacasse	Vice-président responsable des secteurs privés

Membres du comité de négociation secteur public

Danielle Proulx

Nathalie Bouchard

Nicole Richard

Réal Lauzière

Hélène Brassard

Pierre Emond

Yves Girard

Mario Harvey

Caroline Pelletier

Karine Paul Fortin

Jean-Michel Lefebvre

Louise Boulanger

Xavier Milton Conseiller syndical à la négociation

François Ayotte Conseiller syndical à la négociation

François Renaud Conseiller syndical à la négociation

Stéphane Côté Porte-parole de la négociation

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour et de l'horaire

Denyse Paradis fait la lecture de l'ordre du jour et de l'horaire.

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Mona Edma	Jean Mercier	Nancy Gauthier	Nancy Pedneault

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Bertrand Du Sablon	Benoît Taillefer	Steve Bouchard	Sylvie Théorêt

Que l'on adopte l'ordre du jour du présent conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée tel que présenté.

Adopté

4. Adoption des procès-verbaux des sessions du 25 au 27 février 2014

Denyse Paradis explique qu'un correctif sera apporté afin d'ajouter les vice-présidents comme coprésidents de chaque catégorie au procès-verbal, tel que les statuts et règlements le précisent.

Catégorie 1

Il est proposé par Brigitte Leduc, appuyée par Bertrand Du Sablon, que l'on adopte le procès-verbal du conseil fédéral de négociation sectorielle de la catégorie 1 du 25 au 27 février 2014 tel que modifié.

Adopté

Catégorie 2

Il est proposé par Manon Tremblay, appuyée par Gisèle Gince, que l'on adopte le procès-verbal du conseil fédéral de négociation sectorielle de la catégorie 2 du 25 au 27 février 2014 tel que modifié.

Adopté

Catégorie 3

Il est proposé par Marie-Pierre Desbiens, appuyée par Ginette Morin, l'on adopte le procès-verbal du conseil fédéral de négociation sectorielle de la catégorie 3 du 25 au 27 février 2014 tel que modifié.

Adopté

Catégorie 4

Denyse Paradis informe les délégué-es qu'une erreur s'est glissée à la page 12, au point 4 : on devrait lire : « Il est proposé par Kevin Newbury, appuyé par Karine Ferland, que l'on adopte le procès-verbal du conseil fédéral de négociation sectorielle des techniciennes, techniciens et professionnel-les de la santé et des services sociaux. »

De plus, à la dissidence, il faudrait ajouter les noms de Lyne Savard et de Sonia Bureau.

Il est proposé par Bernard Lanthier, appuyé par Yvon Payeur, que l'on adopte le procès-verbal du conseil fédéral de négociation sectorielle de la catégorie 4 du 25 au 27 février 2014 tel que modifié.

Adopté

5. Négociation

Rapport verbal sur le Front commun

Josée Marcotte fait rapport sur la négociation avec le Front commun.

Laissé sur table

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Brigitte Leduc	Roch Bouchard	Carole Ménard	Cathy Amyotte

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Hélène Turcotte	Martial Charreton	Paul Carrière	Nancy Pedneault

De laisser sur table le rapport verbal sur le Front commun afin de recevoir le document.

Adopté

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Bertrand Du Sablon	Gilles Lamontagne	Mélanie Laroche	Anne-Marie Brodeur

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Bernard Lanthier	Christian Meilleur	Richard Léveillé	Gilles Mallette

Que l'on adopte le rapport verbal sur la négociation avec le Front commun.

Adopté

Présentation des cibles

François Renaud, conseiller syndical à la négociation, et Stéphane Côté, porte-parole de la négociation, présentent le document de consultation sur les demandes sectorielles.

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Mona Edma	Annick Trottier	Micheline Charron	Hélène Lavoie

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Karine Lefort	Jean Mercier	Johanne Laflamme	Sylvie Théorêt

Que l'ensemble des amendements et les nouvelles propositions soient référés au comité de négociation.

Adopté

CIBLE 1 CONTRER LA PRIVATISATION

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Brigitte Leduc	Pierrette Morin	Gaston Lessard	Alain Noël

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Rita Cloutier	Monique Brunet	Diane Giroux	Gaétan Langevin

D'adopter les propositions contenues à l'intérieur de la cible 1 telles que présentées.

Proposition n°1

Que l'on améliore l'article 29 (*Contrat d'entreprise [contrat à forfait]*) afin de couvrir l'ensemble des situations de privatisation, notamment les recours à la sous-traitance, à la main-d'œuvre indépendante, aux partenariats public-privé et à la réduction des effectifs publics.

Que l'on introduise un mécanisme ayant pour objectif l'étude systématique, de façon paritaire et transparente, en ayant accès à toute l'information requise, de tout projet impliquant une forme de privatisation au niveau local, régional et national ainsi que l'étude systématique des solutions alternatives publiques à ces projets. En cas de mésentente, un processus d'arbitrage est mis en place.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Marjolaine Aubé, appuyée par Lucie Langlois, à la fin du premier paragraphe, d'ajouter « ainsi que pour les ouvriers spécialisés, en lien avec les enveloppes budgétaires du maintien des actifs ».

Non retenu

Il est proposé par Marjolaine Aubé, appuyée par Éric Simard, de ramener l'amendement.

Rejeté

En sous-amendement

Il est proposé par François Crépeau, appuyé par Martine Saddik, après « budgétaires », d'ajouter « aux nouvelles constructions ».

Non retenu

Il est proposé par Danielle Matte, appuyée par Marlène Figueroa, au deuxième paragraphe, après « processus d'arbitrage », d'ajouter « aux frais de l'employeur ».

Non retenu

Il est proposé par Danielle Matte, appuyée par Mikaël Hébert, de ramener l'amendement.

Rejeté

Il est proposé par Patrick Hallé, appuyé par Gilles Savoie, dans l'article 29 de la convention collective, d'introduire « la notion de plancher de postes ».

Non retenu

Il est proposé par Gilbert Binette, appuyé par Marie-Thérèse Charron, après « partenariat public-privé », d'ajouter « ainsi que les firmes privées d'organisation du travail ».

Non retenu

Il est proposé par Armande Duval, appuyée par Marjolaine Aubé, de ramener l'amendement de la catégorie 4.

Rejeté

En amendement – catégorie 4

Il est proposé par Gilles Mallette, appuyé par François Lanthier, au deuxième paragraphe, de remplacer « tout projet » par « tout constat ».

Non retenu

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Normande Duval, appuyée par Marjolaine Aubé, de ramener l'amendement de la catégorie 4.

Rejeté

Proposition n° 2

Que l'on introduise dans les 90 jours suivant la signature de la convention collective un mécanisme d'encadrement des projets de réorganisation, d'organisation du travail et de modes de gestion.

Des comités paritaires d'amélioration continue sont créés au niveau local, régional et national. Ces comités ont pour objectif principal de prendre en charge, de façon paritaire et

transparente, en ayant accès à toute l'information requise, de tous les projets entraînant une réorganisation du travail, et ce, à toutes les étapes du processus. En cas de mésentente, un processus d'arbitrage est mis en place.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Sylvie Lachambre, appuyée par Pierrette Morin, au deuxième paragraphe, après « processus d'arbitrage », d'ajouter « aux frais de l'employeur ».

Non retenu

Il est proposé par Gilles Savoie, appuyé par Éric Simard, au deuxième paragraphe, après « paritaires », de biffer « amélioration continue ».

Retenu

En amendement – catégorie 3

Il est proposé par Johanne Verret, appuyée par Marjolaine Aubé, de changer le délai de 90 jours par 180 jours.

Retenu

Il est proposé par Marjolaine Aubé, appuyée par Sophia Alvarez, au premier paragraphe, après « d'encadrement », de changer « des » pour « tout ».

Retenu

Il est proposé par Marjolaine Aubé, appuyée par Sophia Alvarez, après « organisation », d'ajouter « optimisation (du travail) ».

Non retenu

Il est proposé par Marjolaine Aubé, appuyée par Sophia Alvarez, au deuxième paragraphe, après « régional », d'ajouter « interrégional ».

Non retenu

La proposition amendée se lit comme suit :

Que l'on introduise dans les 180 jours suivant la signature de la convention collective un mécanisme d'encadrement de tout projet de réorganisation, d'organisation du travail et de modes de gestion.

Des comités paritaires sont créés au niveau local, régional et national. Ces comités ont pour objectif principal de prendre en charge, de façon paritaire et transparente, en ayant accès à toute l'information requise, de tous les projets entraînant une réorganisation du travail, et ce, à toutes les étapes du processus. En cas de mésentente, un processus d'arbitrage est mis en place.

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Hélène Turcotte	Caroline Lamothe	Guy Giard	Louise Madore

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Mona Edma	Gilbert Binette	Robert Poisson	Louis Bernard

D'adopter les propositions contenues à l'intérieur de la cible 1 telles que recommandées par le comité de négociation.

Adopté

CIBLE 2 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Bertrand Du Sablon	Frantz Delice	Marie-Pierre Desbiens	Céline Pageau

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Karine Lefort	Jean-Yves Michaud	Carole Ménard	Valérie Viel

D'adopter les propositions contenues à l'intérieur de la cible 2 telles que présentées.

Proposition n° 3

Que l'on réintroduise un mécanisme de conversion des heures, obligeant les parties locales à procéder périodiquement à une évaluation de la structure des postes, tout en favorisant prioritairement la création de postes à temps complet à l'intérieur du même service, en tenant compte de la charge de travail pour assurer le bon fonctionnement du service. Le mécanisme devra, notamment, viser la réduction de la main-d'œuvre indépendante, le recours au temps supplémentaire, ainsi que le maintien et l'amélioration de la qualité des services.

Que l'on revoie l'annexe V (*Conditions particulières aux personnes salariées en soins infirmiers et cardiorespiratoires*) sur la titularisation en tenant compte des paramètres précédents et que l'on prévoie d'autres modalités d'application pour atténuer les inconvénients.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Sylvie Lachambre, appuyée par Stéphane Pineault, au premier paragraphe, après « temps supplémentaire », d'ajouter « les surcroûts temporaires de plus de six mois ».

Retenu

Il est proposé par Gilbert Binette, appuyé par Diane Auger, de biffer « à l'intérieur du même service ».

Non retenu

Il est proposé par Danielle Matte, appuyée par Marlène Figueroa, au premier paragraphe, de biffer « obligeant les parties locales à procéder » et de remplacer par « obligeant l'employeur à remettre annuellement au syndicat le cahier des postes et qu'un comité paritaire local procède périodiquement (...) ».

Non retenu

En amendement – catégorie 3

Il est proposé par Micheline Charron, appuyée par Audrey Gendron, au premier paragraphe, après temps supplémentaire, d'ajouter « temps à reprendre ».

Non retenu

La proposition amendée se lit comme suit :

Que l'on réintroduise un mécanisme de conversion des heures, obligeant les parties locales à procéder périodiquement à une évaluation de la structure des postes, tout en favorisant prioritairement la création de postes à temps complet à l'intérieur du même service, en tenant compte de la charge de travail pour assurer le bon fonctionnement du service. Le mécanisme devra, notamment, viser la réduction de la main-d'œuvre indépendante, le recours au temps supplémentaire, les surcroûts temporaires de plus de six mois, ainsi que le maintien et l'amélioration de la qualité des services.

Que l'on revoie l'annexe V (*Conditions particulières aux personnes salariées en soins infirmiers et cardiorespiratoires*) sur la titularisation en tenant compte des paramètres précédents et que l'on prévoie d'autres modalités d'application pour atténuer les inconvénients.

Proposition n° 4

Que l'on améliore le processus de fardeau de tâche prévu à l'article 10 (*Recours en cas de fardeau de tâche*) et aux annexes B (*Conditions particulières à la puéricultrice/garde-bébé, à l'infirmier ou infirmière auxiliaire et au préposé ou préposée (certifié « A ») aux bénéficiaires*) et « D » (*Conditions particulières à l'infirmier ou à l'infirmière*) de la convention collective, notamment sur l'ensemble du processus précédant l'arbitrage et le pouvoir de l'arbitre sur les moyens à prendre pour éliminer la surcharge.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Christian Boudrias, appuyé par Luce Cardinal, après « fardeau de tâche », d'ajouter un point « obligeant l'employeur à dévoiler au syndicat toute tâche supplémentaire donnée aux travailleurs ».

Non retenu

En amendement – catégorie 3

Il est proposé par Johanne Verret, appuyée par Paul Carrière, que l'on revoie complètement tout le processus de fardeau de tâche en considérant que l'employeur a la responsabilité de s'assurer que la charge de travail n'est pas excessive et n'est pas un risque pour la santé du travailleur.

Non retenu

En amendement – catégorie 4

Il est proposé par Nancy Pedneault, appuyée par Marie Brodeur, d'ajouter un point pour la création d'une procédure de fardeau de tâche pour un secteur.

Non retenu

Proposition n° 5

Que les parties locales doivent convenir de l'utilisation des sommes prévues à l'article 13 (*Budget consacré au développement des ressources humaines*) et à la lettre d'entente n° 30 (*Relative à l'encadrement professionnel des techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux et du personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires nouvellement embauchés*).

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Gilles Savoie, appuyé par Jean Mercier, après le texte, d'ajouter « S'il n'y a pas d'entente sur l'utilisation des sommes, prévoir une façon de régler le litige rapidement. »

Non retenu

En amendement – catégorie 3

Il est proposé par Élisabeth Dufresne-Gagnon, appuyée par Micheline Charron, que la répartition des sommes se fasse équitablement parmi les travailleurs.

Non retenu

En amendement – catégorie 4

Il est proposé par Nancy Pedneault, appuyée par Gilles Mallette, d'ajouter le texte « et que soient balisées les formations au niveau de ce qui est inclus ou non dans les sommes prévues au budget formation. »

Non retenu

Proposition n° 6

Que l'on balise les critères sur le choix et les conditions selon lesquels les personnes salariées doivent effectuer les tâches d'initiation, d'orientation, de formation et de parrainage afin de s'assurer de leur donner le temps et les conditions nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

En amendement – catégorie 4

Il est proposé par Gilles Mallette, appuyé par Nicole Daniel, après « parrainage », d'ajouter « et de supervision de stage ».

Retenu avec modification

La proposition du comité se lit comme suit :

Que l'on balise les critères sur le choix et les conditions selon lesquels les personnes salariées doivent effectuer les tâches d'initiation, d'orientation, de formation (incluant la formation reliée aux stages) et de parrainage afin de s'assurer de leur donner le temps et les conditions nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

Il est proposé par Gilles Mallette, appuyé par Sylvie Théorêt, de ramener l'amendement et d'ajouter « ainsi que la supervision ».

Adopté

Il est proposé par Gilles Mallette, appuyé par Nicole Daniel, à la fin du paragraphe, d'ajouter « et que l'accomplissement se fasse de façon volontaire ».

Non retenu

Il est proposé par Gilles Mallette, appuyé par Nancy Pedneault, de ramener l'amendement.

En sous-amendement

Il est proposé par Nicolas Chénard, appuyé par Anne-Marie Brodeur, après « volontaire », d'ajouter « pour ceux dont le titre d'emploi n'ont pas l'obligation ».

Adopté

Le sous-amendement dispose de l'amendement.

La proposition amendée se lit comme suit :

Que l'on balise les critères sur le choix et les conditions selon lesquels les personnes salariées doivent effectuer les tâches d'initiation, d'orientation, de formation (incluant la formation ainsi que la supervision reliée aux stages) et de parrainage afin de s'assurer de leur donner le temps et les conditions nécessaires à l'accomplissement de ces tâches. Et que l'accomplissement de ces tâches se fasse de façon volontaire pour ceux dont le titre d'emploi n'ont pas cette obligation.

En amendement – catégories 1, 2 et 3

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Karine Lefort	Gilles Savoie	Jacques Guérin

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Brigitte Leduc	Ian Robert	Éric Simard

De ramener l'amendement tel que sous-amendé.

Adopté

Proposition n° 7

Qu'un comité national de prévention en santé et sécurité soit créé dont le mandat sera d'analyser les problématiques reliées à la violence des usagers envers les personnes salariées et les situations dangereuses. Il devra convenir de solutions et élaborer un plan d'action.

En amendement – catégorie 3

Il est proposé par Tania Therrien, appuyée par Robert Poisson, après « violence », d'ajouter « psychologique ou physique ».

Retenu avec modification

La proposition du comité de négociation se lit comme suit :

Qu'un comité national de prévention en santé et sécurité soit créé dont le mandat sera d'analyser les problématiques reliées à la violence physique et psychologique des usagers envers les personnes salariées et les situations dangereuses. Il devra convenir de solutions et élaborer un plan d'action.

Proposition n° 8

Que l'employeur transmette au syndicat l'ensemble des déclarations d'accident de travail.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Frantz Delice, appuyé par Christian Boudrias, après « syndicat », d'ajouter « mensuellement ».

Non retenu

Il est proposé par Frantz Delice, appuyé par Annick Trottier, de ramener l'amendement.

Rejeté

Proposition n° 9

Que l'on établisse un mécanisme de traitement des plaintes de harcèlement psychologique.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Éric Simard, appuyé par Pierrette Morin, après « mécanisme », d'ajouter « paritaire ».

Non retenu

Il est proposé par Rama Diallo, appuyée par Pierrette Morin, après « psychologique », d'ajouter « à l'intérieur de trois mois ».

Non retenu

Proposition n° 10

Que le régime d'assurance salaire soit revu pour encadrer, notamment :

- La transmission de l'information, dans le respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- Le remboursement des demandes de renseignement médical exigé par l'employeur relativement à la justification d'une absence de maladie;
- L'utilisation de l'assignation temporaire sur des travaux légers, des tâches modifiées, à la réaffectation provisoire et de tout autre emploi analogue.

En amendement – catégorie 1

Il est proposé par Brigitte Leduc, appuyée par Ian Robert, d'ajouter « que l'employeur assume la différence entre les charges fiscales en assurance salaire versus en IRR le temps que le travailleur récupère ces sommes via l'impôt ».

Non retenu

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Gilbert Binette, appuyé par Éric Simard, de biffer le troisième picot.

Non retenu

Il est proposé par Gilbert Binette, appuyé par Marlène Figueroa, de ramener l'amendement.

Question préalable

Il est proposé par Martin Bélanger, appuyé par Roch Ketler, que l'amendement soit mis aux voix immédiatement.

Question préalable adoptée

L'amendement mis aux voix est rejeté

Il est proposé par Patrick Hallé, appuyé par Marye Cameron, d'introduire dans la convention collective les clauses qui protègent les clients de *la Loi sur les assurances* et *la Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

Non retenu

En amendement – catégorie 3

Il est proposé par Jean Demeule, appuyé par Diane Giroux, de biffer « l'utilisation de l'assignation temporaire » et de remplacer par « que les travailleurs, sur l'ordonnance du médecin traitant, soient affectés (sur des travaux légers...) »

Non retenu

Il est proposé par Vicky Ouellet, appuyée par Sylvie Vendette, après « encadrer », d'ajouter « par la mise sur pied d'un groupe paritaire de retour au travail (...) ».

Non retenu

Il est proposé par Johanne Verret, appuyée par Sylvie Somers, après « soit revu », d'ajouter « pour que l'assureur assume dès le début de l'invalidité les prestations d'assurance salaire ».

Non retenu

Proposition n° 11

Qu'un comité paritaire local de conciliation travail-famille-études soit créé.

Ce comité a pour mandat la mise en œuvre ainsi que le suivi des mesures de CTFÉ, et plus particulièrement de :

- Répertorier les mesures ou pratiques existantes afin de les promouvoir et de les faire connaître;
- Consulter les personnes salariées afin d'identifier les besoins en matière de conciliation famille-travail-études;
- Analyser les données recueillies;
- Proposer des mesures adaptées aux besoins des personnes salariées ainsi qu'à la réalité du milieu de travail et, s'il y a lieu, d'analyser l'opportunité d'implanter celles-ci par des projets pilotes;
- Mettre en œuvre les mesures proposées et faire la promotion de ces mesures;
- Évaluer les mesures mises en place.

En amendement catégorie 4

Il est proposé par Lyne Savard, appuyée par Valérie Viel, d'ajouter après « CTFÉ » « vie personnelle ».

Non retenu

Il est proposé par Lyne Savard, appuyée par Valérie Viel, de ramener l'amendement.

Rejeté

Proposition n° 12

Que l'on améliore l'accès à l'ensemble des congés et des mesures visant des aménagements du temps de travail et des horaires.

Proposition n° 13

Que l'on introduise la notion d'étalement du revenu sur une période de douze mois permettant la prise d'un congé d'une durée de deux semaines à trois mois à l'intérieur de douze mois.

Proposition n°14

Qu'il soit possible de fractionner les trois jours pour motifs personnels en demi-journées.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Marie-Josée Hamelin, appuyée par Gisèle Gince, d'ajouter à la fin « et ainsi regarder le mécanisme pour l'ensemble des quarts de travail ».

Non retenu

Proposition n°15

Que l'on introduise une lettre d'entente venant baliser le télétravail.

En amendement – catégorie 3

Il est proposé par Danielle Ouellet, appuyée par Robert Poisson, d'ajouter « et que cette lettre vienne annuler toute entente locale ».

Non retenu

Nouvelle proposition I – catégorie 2

Il est proposé par Gilles Savoie, appuyé par Jacques Caron, que l'on introduise une lettre d'entente venant baliser le travail qui se fait à domicile dans le cadre d'un rappel au travail.

Retenu avec modification

La proposition du comité se lit comme suit :

Que l'on introduise des conditions pour les personnes salariées en disponibilité à domicile.

Nouvelle proposition II – catégorie 2

Il est proposé par Nicole Daniel, appuyée par François Guay, pour préserver les bonnes pratiques de soins et le climat de travail, nous demandons de maintenir les rotations des PAB en convenant des intervalles de rotation localement.

Non retenu

En amendement

Il est proposé par Nicole Daniel, appuyée par Marie-Thérèse Charron, de ramener la proposition.

Question préalable

Il est proposé par Éric Cloutier, appuyé par Romain Richard, que l'amendement soit mis aux voix immédiatement.

Question préalable adoptée

L'amendement mis aux voix est adopté

Nouvelle proposition III – catégorie 3

Il est proposé par Élisabeth Dufresne-Gagnon, appuyée par Micheline Charron, que l'on introduise la possibilité d'avoir accès à des congés partiels sans solde pour études.

Non retenu

Nouvelle proposition IV – catégorie 2

Il est proposé par Robert Poisson, appuyé par Lyne Lepage, que soit introduit dans l'annexe sur les primes en psychiatrie, le Centre d'hébergement Louvain.

Retenu avec modification

La proposition du comité se lit comme suit :

Que l'on revoie la définition prévue à l'article 5.01 de l'annexe A afin qu'elle s'applique aux départements ou ailes psychiatriques structurés des établissements du réseau.

En amendement – catégorie 4

Il est proposé par Gilles Mallette, appuyé par Élyse Boisclair-Fecteau, d'ajouter après « départements » « services ».

Rejeté

Nouvelle proposition V – catégorie 2

Il est proposé par Gilles Savoie, appuyé par Michaël Hébert, de faire en sorte que les retraités réembauchés ne puissent pas accumuler d'ancienneté.

Non retenu

Il est proposé par Gille Savoie, appuyé par Jacques Mailhot, de ramener la nouvelle proposition V.

Rejeté

Nouvelle proposition VI – catégorie 2

Il est proposé par Érika Caron, appuyée par Lyna Marois, à l'annexe A, d'introduire les centres d'hébergement Saint-Alexandre et René-Lavoie.

Référent à la nouvelle proposition IV

Nouvelle proposition VII – catégorie 4

Il est proposé par Lise Amyot, appuyée par George-André Tessier, d'introduire un principe qui favorisera la mise en place d'aménagement d'horaire ou de lieux physiques en vue d'améliorer la santé du personnel.

Non retenu

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Patricia Mailhot	Richard Romain	Karine Lehoux	Valérie Viel

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Sylvie Sénécal	Jacques Mailhot	Nicole McLean	Kathy Amyotte

D'adopter les propositions contenues à l'intérieur de la cible 2 telles que recommandées par le comité de négociation et amendées par le conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée.

Adopté

CIBLE 3 LA RÉVISION DE LA NOMENCLATURE ET L'AMÉLIORATION DE SON MÉCANISME DE MODIFICATIONS

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Sylvie Sénécal	Richard Romain	Mélanie Laroche	Élyse Boisclair-Fecteau

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Hélène Turcotte	Christian Meilleur	Guy Giard	Gaétan Langevin

D'adopter les propositions contenues à l'intérieur de la cible 3 telles que présentées.

Proposition n° 16

Que l'on revoie les appellations d'emploi et les libellés ainsi que les exigences normales (formation professionnelle et expérience) de la nomenclature.

Le comité de négociation recommande de faire la concordance avec la proposition no 17 et de biffer « normales ».

Proposition n° 17

Que les exigences normales (formation professionnelle et expérience) du poste soient uniquement celles apparaissant à la nomenclature.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Gilbert Binette, appuyé par Daniel Martin, de biffer « normales ».

Retenu

Il est proposé par Gilles Savoie, appuyé par Lucie Langlois, d'enlever la parenthèse et son contenu.

Retenu

La proposition amendée se lit comme suit :

Que les exigences du poste soient uniquement celles apparaissant à la nomenclature.

Proposition n° 18

Que l'on revoie les conditions d'accessibilité au poste et lorsqu'il y a des tests nécessaires, ceux-ci devront être convenus et normalisés nationalement.

En amendement – catégorie 1

Il est proposé par Pierre-Luc Nobert, appuyé par Mona Edma, d'ajouter à la fin « et devra contenir une notion d'ancienneté ».

Non retenu

Il est proposé par Pierre-Luc Nobert, appuyé par Sylvie Sénécal, de ramener l'amendement.

Rejeté

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Gilles Mallette, appuyé par Claude Fournier, d'ajouter à la fin « et que l'employeur soit tenu de donner l'orientation nécessaire suite à l'obtention d'un poste durant la période d'essai ».

Non retenu

En amendement – catégorie 3

Il est proposé par Micheline Charron, appuyée par Danielle Ouellet, après « poste », d'ajouter « et lorsqu'un diplôme n'est pas nécessaire », de biffer « nécessaires » et d'ajouter « ceux-ci devront être convenus et normalisés ».

Non retenu

En amendement – catégorie 4

Il est proposé par Céline Pageau, appuyée par Nicole Ouellet, d'ajouter « que le résultat des tests soit déposé au syndicat sur demande ».

Non retenu

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Éric Simard, appuyé par Marcelle Nadeau, de ramener l'amendement de la catégorie 4.

Rejeté

Proposition n° 19

Que l'on encadre le recours à l'exigence du bilinguisme lors de l'affichage de poste.

En amendement – catégorie 1

Il est proposé par Mona Edma, appuyée par Bertrand Du Sablon, après « anglais », d'ajouter « fonctionnel ».

Retenu avec modification

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Marjolaine Aubé, appuyée par Ian Robert, de biffer « du bilinguisme » et de remplacer par « de l'anglais ».

Retenu avec modification

En amendement – catégorie 3

Il est proposé par France Dupré, appuyée par Carole Ménard, après « bilinguisme », d'ajouter « et de toute autre langue ».

Retenu avec modification

La proposition du comité se lit comme suit :

Que l'on encadre le recours à l'exigence d'une autre langue que le français.

Il est proposé par Vicky Ouellet, appuyée par Ginette Morin, à la fin, d'ajouter « et d'attribution, d'affectation du personnel de la liste de rappel ».

Non retenu

Proposition n° 20

Que l'on ajoute de nouveaux titres d'emploi à la nomenclature.

Proposition n° 21

Que l'on améliore l'article 31 (*Mécanisme de modifications à la nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire*) afin de rendre plus efficace le mécanisme de modifications à la nomenclature à plusieurs égards. Notamment, que le MSSS ne soit plus le seul à décider des modifications, que le comité national des emplois puisse également déterminer le rangement applicable à un titre d'emploi advenant une modification à un titre d'emploi.

Proposition n° 22

Que l'on convienne nationalement de la liste des programmes d'études postsecondaires réputés requis en lien avec la reconnaissance de scolarité additionnelle (annexe « O » – *Reconnaissance de scolarité additionnelle*).

Proposition n° 23

Que l'on introduise des modalités en regard à la reconnaissance des acquis.

Nouvelle proposition VIII – catégorie 3

Il est proposé par François Crépeau, appuyé par Diane Giroux, qu'un minimum de bilinguisme soit exigé pour les employés des régions dont le personnel local et les usagers s'expriment principalement en anglais. Les tests devront être convenus et normalisés nationalement.

Non retenu

Il est proposé par François Crépeau, appuyé par Martine Saddik, de ramener la proposition.

Rejeté

En amendement

Il est proposé par Armande Duval, appuyée par Christian Boudrias, après « régions », d'ajouter « désignées selon la Charte de la langue française ».

Question préalable

Il est proposé par Annie Chiasson, appuyée par Sylvie Barrette, que l'amendement soit mis aux voix immédiatement.

Question préalable adoptée

L'amendement mis aux voix est rejeté

Nouvelle proposition IX – catégorie 3

Il est proposé par Vicky Ouellet, appuyée par Michel Lapierre, que l'on convienne nationalement des balises et du cadre d'application en matière de gestion des compétences.

Non retenu

Il est proposé par Micheline Charron, appuyée par Lyne Lapointe, de retirer de la nomenclature « agente administrative classe 4 ».

Non retenu

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Bertrand Du Sablon	Manon Tremblay	Nancy Gauthier	Steve Lemieux

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Rita Cloutier	Gilbert Binette	Carole Ménard	Steve Brochu

D'adopter les propositions contenues à l'intérieur de la cible 3 telles que recommandées par le comité de négociation.

Adopté

CIBLE 4 LIBERTÉ D'ACTION SYNDICALE

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Kenny Vachon	Nicole Thibodeau	Steve Bouchard	Kathy Amyotte

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Yvon Payeur	Guillaume Clavette	Richard Léveillé	Élyse Boisclais-Fecteau

D'adopter les propositions contenues à l'intérieur de la cible 4 telles que présentées.

Proposition n° 24

Que lors d'arbitrage en lien avec le harcèlement psychologique, l'employeur assume les frais et les honoraires.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Éric Simard, appuyé par Martine Saddik, après « assume », d'ajouter « la totalité » et changer « les frais » pour « des frais et des honoraires ».

Non retenu

En amendement – catégorie 4

Il est proposé par Nancy Pedneault, appuyée par Nicolas Chenard, après le point, d'ajouter « et que les causes soient entendues et réglées dans une période maximum de six mois ».

Non retenu

Il est proposé par Nancy Pedneault, appuyée par Anne-Marie Brodeur, de ramener l'amendement.

Rejeté

Proposition n° 25

Que l'on modifie l'article 5.05 (*Dossier*) en bonifiant les éléments composant le dossier de la personne salariée.

En amendement – catégorie 3

Il est proposé par Sylvie Lachambre, appuyée par Pierrette Morin, de changer « le dossier » par « les dossiers ».

Non retenu

Proposition n° 26

Que l'on modifie l'article 5.06 (*Droit d'être accompagné*) afin de prévoir que lorsque la personne salariée est convoquée à une rencontre par l'employeur, celui-ci doit l'informer de son droit d'être accompagné. De plus, le représentant syndical peut également l'assister durant cette rencontre.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Normand Rochon, appuyé par Marie-Thérèse Charron, après « d'être accompagné », d'ajouter « et aviser le syndicat ».

Non retenu

Il est proposé par Éric Simard, appuyé par Éric Klein, après « d'être accompagné », d'ajouter « devant un membre du comité exécutif syndical ».

Non retenu

Il est proposé par Gisèle Gince, appuyée par Nancy Gauthier, après « d’être accompagné », d’ajouter « par un maximum de deux représentants syndicaux ».

Non retenu

Il est proposé par Caroline Lamothe, appuyée par Gisèle Gince, de ramener l’amendement.

Rejeté

Il est proposé par Danielle Matte, appuyée par Annie Bégin, d’ajouter « que tout avis disciplinaire remis en mains propres le soit en présence du syndicat ».

Non retenu

Il est proposé par Micheline Charron, appuyée par Éric Simard, après « aviser le syndicat », d’ajouter « dans un délai de 24 heures ».

Non retenu

Il est proposé Michel Rossignol, appuyé par Rémy Vachon, d’ajouter « copie des lettres de suspension et de congédiement soit envoyée au syndicat ».

Non retenu

En amendement –catégorie 3

Il est proposé par Martin Joly, appuyé par Marjolaine Aubé, après « une rencontre », d’ajouter « ou pour une enquête ».

Non retenu

Il est proposé par Manon Forget, appuyée par Simon Rochefort, après « informer », d’ajouter « par écrit ».

Non retenu

Il est proposé par Martine Saddik, appuyée par Lucie Langlois, à la fin, d’ajouter « cette rencontre pourrait avoir lieu par vidéo-conférence ou par Skype ».

Non retenu

Il est proposé par Lucie Langlois, appuyée par Marcelle Nadeau, après le point, d’ajouter « , et ce, en vertu de l’article 7.07 ».

Non retenu

Il est proposé par Lucie Langlois, appuyée par Marcelle Nadeau, de ramener l’amendement.

Rejeté

Il est proposé par Johanne Verret, appuyée par Élisabeth Dufresne-Gagnon, de ramener la proposition de la catégorie 2 concernant les avis disciplinaires à remettre en mains propres.

En sous-amendement

Il est proposé par Sylvie Somers, appuyée par Éric Simard, d'ajouter à la fin « si le travailleur le désire ».

Rejeté

Question préalable

Il est proposé par Édith Hamel, appuyée par Gina L'Heureux, que l'amendement soit mis aux voix immédiatement.

Question préalable adoptée

L'amendement mis aux voix est rejeté

En amendement – catégorie 4

Il est proposé par Gilles Mallette, appuyé par Gaétan Langevin, après « assister », d'ajouter « et intervenir ».

Non retenu

Proposition n° 27

Que les avis disciplinaires ou de suspension soient retirés du dossier de la personne salariée après 12 mois.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Sylvie Lachambre, appuyée par Éric Simard, de changer « le dossier » par « les dossiers ».

Non retenu

Il est proposé par Gilbert Binette, appuyé par François Guay, d'ajouter à la fin « et qu'ainsi ils ne puissent plus être invoqués à l'arbitrage ».

Non retenu

En amendement – catégorie 3

Il est proposé par Martine Saddik, appuyée par Lucie Langlois, après « retirés », d'ajouter « et invalidés ».

Non retenu

Proposition n° 28

Que le syndicat ait accès à l'information dont il a besoin afin de pouvoir joindre ses membres et assumer ses responsabilités.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Danielle Matte, appuyée par Ian Robert, d'ajouter « notamment la liste téléphonique des membres et sa mise à jour deux fois par année ».

Non retenu

En amendement – catégorie 4

Il est proposé par Sylvie Joly, appuyée par Gaétan Langevin, d'ajouter « et que le syndicat soit invité à participer aux journées d'accueil des employés ».

Non retenu

Proposition n° 29

Que l'on améliore les dispositions de l'article 7 (*Libérations syndicales*) afin que les officiers syndicaux puissent remplir leurs mandats de façon adéquate et qu'ils ne subissent pas de préjudice lié à leur fonction.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Gilbert Binette, appuyé par Érika Caron, d'ajouter à l'article 7.10 « et que le syndicat ait accès de façon permanente à des locaux suffisants à l'exercice de son mandat ».

Retenu avec modification

La proposition du comité de négociation se lit comme suit :

Que l'on améliore les dispositions de l'article 7 (*Libérations syndicales*) afin que les officiers syndicaux puissent remplir leurs mandats de façon adéquate et qu'ils ne subissent pas de préjudice lié à leur fonction et que l'employeur mette à leur disposition, en permanence, des locaux aménagés en nombre suffisants et convenables.

Il est proposé par Marjolaine Aubé, appuyée par Éric Klein, à l'article 7.06, de biffer « internes ».

Non retenu

Proposition n° 30

Que l'on améliore le processus d'arbitrage médical afin de corriger les situations problématiques vécues par les personnes salariées, tout en permettant un meilleur accès.

Nouvelle proposition X – catégorie 2

Il est proposé par Mikaël Hébert, appuyé par Érika Caron, d'augmenter le nombre de jours de libération selon les articles 7.02 et 7.06 en relevant les plafonds respectifs des articles afin de tenir compte du nouveau nombre croissant de membres et de sites dont les syndicats sont responsables.

Non retenu

En amendement

Il est proposé par Mikaël Hébert, appuyé par Guillaume Clavette, de ramener la proposition.

Question préalable

Il est proposé par Robert Poisson, appuyé par Christian Boudrias, que l'amendement soit mis aux voix immédiatement.

Question préalable rejetée

L'amendement mis aux voix est rejeté

Nouvelle proposition XI – catégorie 2

Il est proposé par Jacques Caron, appuyé par Marcelle Nadeau, que le syndicat ait le droit d'accompagner le travailleur chez le médecin de l'employeur.

Retenu avec modification

La proposition du comité de négociation se lit comme suit :

Que la personne salariée puisse être accompagnée et assistée par un représentant du syndicat lors d'une rencontre avec le médecin désigné par l'employeur.

Nouvelle proposition XII – catégorie 2

Il est proposé par Jacques Guérin, appuyé par Bily Bérubé, que l'on puisse freiner l'arbitrage médical lorsque les travailleurs sont en attente de réponse de la CSST.

Non retenu

Il est proposé par Jacques Guérin, appuyé par Guillaume Clavette, de ramener la proposition.

Adopté tel qu'amendé

En sous-amendement

Il est proposé par Gilles Lamontagne, appuyé par Éric Simard, après « freiner », d'ajouter « le dépôt de ».

Adopté

La proposition amendée se lit comme suit :

Que l'on puisse freiner le dépôt de l'arbitrage médical lorsque les travailleurs sont en attente de réponse de la CSST.

Nouvelle proposition XIII – catégorie 2

Il est proposé par Gisèle Gince, appuyée par Édith Morneau, à l'article 30.04, d'ajouter à la fin « et tout quart de travail confondu ».

Non retenu

Nouvelle proposition XIV – catégorie 3

Il est proposé par Éric Simard, appuyé par Linda Mercier, que les médecins qui font des arbitrages médicaux ne puissent être témoins experts dans des causes reliées au même employeur.

Non retenu

Nouvelle proposition XV – catégorie 3

Il est proposé par Gilles Lamontagne, appuyé par Éric Simard, que tous les aspects autres que médicaux en lien avec les griefs d'arbitrage médical soient traités prioritairement.

Non retenu

Nouvelle proposition XVI – catégorie 4

Il est proposé par Georges-André Tessier, appuyé par Sylvie Joly, lorsque l'employeur ne respecte pas ses obligations définies par la convention collective, si sa négligence a des conséquences financières sur le syndicat et que l'on peut démontrer qu'il y a preuve de mauvaise foi, qu'il soit tenu de payer au syndicat des dédommagements financiers équivalents.

Non retenu

Il est proposé par Lucie Bouthillette, appuyée par Sophie Keelan, que soit dans les pouvoirs du médecin-arbitre de trancher sur des limitations fonctionnelles suite à une invalidité.

Non retenu

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Yoland Coutu, appuyé par Gilles Savoie, de biffer l'amendement de la catégorie 4.

Question préalable

Il est proposé par Annie Bégin, appuyée par Gisèle Charette, que l'amendement soit mis aux voix immédiatement.

Question préalable rejetée

L'amendement mis aux voix est rejeté

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Frédéric Lapierre-Justin	Jean Mercier	Richard Léveillé	Valérie Viel

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Nancy Dufour	François Guay	Ginette Morin	Gilles Mallette

D'adopter les propositions contenues à l'intérieur de la cible 4 telles que recommandées par le comité de négociation et amendées par le conseil fédéral de négociation sectorielle.

Adopté

BLOC AUTRES PROPOSITIONS

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Manon Lavoie	Guillaume Clavette	Lili-Anna Biondo	Steve Brochu

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Hélène Turcotte	Mélanie Roy	Carole Ménard	Valérie Viel

D'adopter les propositions contenues à l'intérieur du bloc autres propositions telles que présentées.

Proposition n° 31

Que l'on intègre à la convention collective l'ensemble des mesures administratives qui ont des impacts sur la rémunération selon les conditions actuelles.

En amendement – catégorie 4

Il est proposé par Gilles Mallette, appuyé par Valérie Viel, d'ajouter à la fin « mais que la mesure touchant les psychologues soit intégrée au salaire ».

Non retenu

Il est proposé par Gilles Mallette, appuyé par Nancy Pedneault, de ramener la proposition.

Question préalable

Il est proposé par Yvon Payeur, appuyé par Steve Lemieux, que l'on passe au vote immédiatement sur l'amendement.

Question préalable adoptée

L'amendement mis aux voix est rejeté

Proposition n° 32

Que l'on règle la disparité de traitement de la personne salariée embauchée après le 14 mai 2006 aux fins de détermination de son quantum de congé annuel, tel que prévu à l'article 21 (*Congé annuel [vacances]*) ainsi que la lettre d'entente no 50 (*Relative à la classification de certains infirmiers ou infirmières*).

Proposition n° 33

Que l'on effectue les concordances nécessaires avec les lois d'ordre public, et ce, pour l'ensemble des dispositions de la convention collective.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Marjolaine Aubé, appuyée par Éric Klein, d'ajouter à la fin « notamment pour l'article 27 de la convention collective en conformité avec les législations québécoises et canadiennes de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec sur les taux des allocations pour frais d'automobile ».

Non retenu

Proposition n° 34

Que le CPNSSS s'engage à accorder automatiquement les gains ou les avantages supérieurs à incidences monétaires qui pourraient être obtenus dans les autres conventions collectives du secteur de la santé et des services sociaux.

En amendement – catégorie 2

Il est proposé par Gilles Savoie, appuyé par Sylvie Lachambre, d'ajouter « et aussi à l'intérieur de notre propre convention collective ».

Non retenu

Nouvelle proposition XVII – catégorie 3

Il est proposé par Sylvie Vendette, appuyée par François Crépeau, que la disparité de traitement concernant les mécaniciens orthèse-prothèse soit abolie par l'ajout des échelons 11 et 12 qu'avaient certains mécaniciens.

Non retenu

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Manon Lavoie	Éric Cloutier	Karine Lehoux	Valérie Viel

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Frédéric Lapierre-Justin	Gisèle Gince	Élizabeth Dufresne-Gagnon	Steve Brochu

D'adopter les propositions contenues à l'intérieur du bloc autres propositions telles que recommandées par le comité de négociation.

Adopté

Proposition d'harmonisation

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Frédéric Lapierre-Justin	Caroline Lamothe	Robert Poisson	Alain Noël

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Mona Edma	Johanne Toupin	Johanne Verret	Diane Cameron

D'adopter la recommandation du comité de négociation d'harmoniser les propositions pour l'ensemble des catégories avec les sous-amendements.

Adopté

6. Comité d'information et d'action

Molly Alexander, conseillère syndicale au CCSPP, et Jean-Pierre Larche, conseiller à l'information au CCSPP, font le point sur les travaux du comité d'information et d'action en cours.

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Patrice Larivière	Stéphanie Bougie	Julie Cantin	Sylvie Théorêt

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Bertrand Du Sablon	Christian Meilleur	Gisèle Gince	Yvon Payeur

Que le conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée reçoive le rapport verbal du comité d'information et d'action.

Adopté

7. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, Jeff Begley adresse un mot de remerciement aux délégué-es et lève la session à 18 h 50, ce 19 juin 2014.

JEFF BEGLEY
Président

DENYSE PARADIS
Secrétaire générale et trésorière